

Genève, le 4 mai 2021,

Chère et Cher Patient.e simulé.e et/ou standardisé.e,

Chères et Chers partenaires dans la formation des professionnel·les de santé au CiS,

Suite aux dernières annonces du conseil fédéral, l'OFSP et le service de la médecin cantonale permettent un assouplissement des règles de protection au travail pour les personnes dites vulnérables qui ne sont plus considérées comme telles après vaccination pour l'employeur.

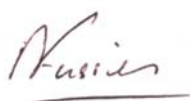
Ainsi, pour les activités de formation avec patient.es simulé.es autorisées en présentiel suivant le plan de protection du CiS (pour plus de détails, vous pouvez cliquer [ici](#)), nous pouvons faire appel aux services de personnes considérées auparavant comme personne vulnérable mais désormais vacciné.e (seconde dose du vaccin administrée depuis 14 jours ou plus).¹

Au nom de toute l'équipe du CiS, nous vous remercions de nouveau pour votre compréhension et votre implication dans la formation des étudiant.es et professionnel·les de santé, tout spécialement dans ce contexte de crise sanitaire.

Avec nos vœux de bonne santé pour vous et vos proches,

Dr Thomas Fassier, Directeur

Patricia Picchiottino, Directrice-Adjointe



¹ OFSP > Coronavirus > [personnes vulnérables](#)